

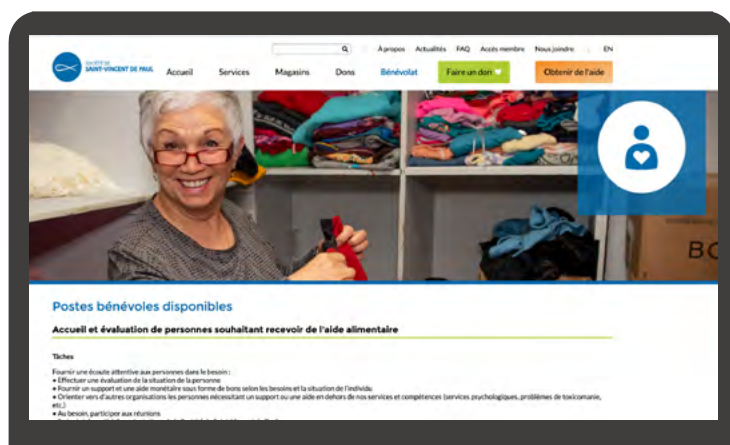
le Lien

Comblent l'essentiel grâce à vous



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

À VENIR : NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA SSVP DE MONTRÉAL!



VISITEZ



www.ssvp-mtl.org

« Nous voulions que notre site Internet réponde mieux aux besoins des utilisateurs de nos services. Trouvez toute l'information dont vous avez besoin et voyez l'ampleur du travail que l'on accomplit grâce à vous! »

Denise Ouellette, directrice générale

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal est fière d'annoncer la mise en ligne prochaine de son nouveau site Internet, désormais compatible avec tous les supports : ordinateurs, tablettes et téléphones intelligents.

Ce dernier a aussi été entièrement repensé pour faciliter l'accès à l'information aux bénéficiaires, aux donateurs, aux bénévoles, etc.

Restez à l'affût!



4 893

4 893 paniers de Noël ont été distribués en 2019 par les points de service de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal

BIENVENUE DANS L'ÉQUIPE!



AXELLE ENET,
Coordonnatrice
aux communications



FÉLIX LALONDE,
Agent de développement
communautaire





crédit photo : Kiran Ambwani



Le **gala de la persévérance scolaire** organisé par Opération Bonne Mine (OBM) se tiendra au mois de mai 2020 à la **Cité des sciences de Montréal**. L'occasion de remettre une bourse à 50 enfants au parcours scolaire et social atypique, et d'encourager leurs efforts lors d'une belle soirée en leur honneur. À l'occasion de cet événement, plusieurs catégories de boursiers seront valorisées :

- **Les rassembleurs** sont les leaders positifs à l'école.
- **Les débrouillards** trouvent les ressources nécessaires pour surmonter les difficultés.
- **Les étoiles montantes** brillent par leur progression fulgurante.
- **Les grands cœurs** se démarquent par leur souci de l'autre.
- **Les pas de géants** partent de loin et avancent à toute allure.

L'objectif est de souligner dignement toutes les formes de réussite et d'encourager ces enfants à poursuivre leurs efforts pour se construire une place dans la société. Reconnaître le travail, l'engagement, l'entraide et la résilience : autant de forces que nous soulignons par les bourses remises lors du gala annuel!



Un grand merci pour vos généreux dons qui permettent de financer les bourses de la persévérance scolaire!
Les boursiers 2019 :

Thomas, Océane, Mohamed Osama, Nandy, Loraine, Tatiana, André, Gérald, Thulachi, Aryanne, Émilie, Esther, Hariram, Nathaniel, Jeremy, Émilie, Johsue, Loïs, Mark, Océline, Tommy, Marian, Sarah, Sun, Marie, Karina, Armel, Mélodie, Kathleen Nathali, Marilyn, Daniel, Aïcha-Demba, Aïcha, Jaylissa Mélanie, Kim, Samuel, Kelly, Mercedes, Jade, Marc-Alexandre, Alycia, Francisco, Tiffany, Mathis, Steven, Laquandel, Emad, Ali, Monica, Ernest et Peter.



Photo : Jennifer Lobréau, Félix Lalonde, Alexandre Latendresse Fournier

Depuis l'été 2019, l'équipe du développement communautaire de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal travaille sur un projet de lieu d'accueil intitulé « Le Libre Espace ». Ce dernier verra le jour dans le quartier Rosemont-La-Petite-Patrie et s'inscrit dans une démarche de concertation avec les acteurs de l'arrondissement. Voici un résumé explicatif de cette nouvelle aventure!

Le Forum social de Rosemont « Décider Rosemont Ensemble » s'est rassemblé en juin 2018 afin de déterminer collectivement les priorités de l'arrondissement pour les cinq années à venir. Parmi elles, agir concrètement pour les gens vulnérables, isolés ou dans la marge. Dès l'automne suivant, un groupe d'action composé de citoyen.nes et d'intervenantes s'est formé dans l'objectif de créer un espace de répit pour les personnes du quartier en situation de grande vulnérabilité.

Les représentant.es de la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, qui partageaient la même vision que le groupe d'action de Rosemont, se sont ensuite joint.es au comité en proposant de transformer leur point de service d'aide alimentaire « Saint-François Solano » en un lieu d'appartenance accueillant, chaleureux et inclusif. Le projet « Le Libre

« Créer un espace de répit pour les personnes du quartier Rosemont, en situation de grande vulnérabilité. »

Espace » était alors né, avec une ambition simple : venir prendre un café chaud et une collation sur place, pour briser l'isolement et tisser des liens.

Cet espace se voudra également une porte d'entrée pour un référencement vers des services d'aide ainsi que les activités offertes à proximité. Ce faisant, nous souhaitons orienter nos actions non seulement vers les individus seuls et exclus, peu souvent rejoints par les services communautaires traditionnels, mais aussi vers les utilisatrices de l'aide alimentaire. Nous croyons qu'il est déterminant pour eux d'avoir l'opportunité de s'approprier le lieu et d'en faire un milieu de vie correspondant à leurs attentes. Nous sommes conscients qu'atteindre les personnes ciblées représentera un réel défi. Une intervention adéquate sera nécessaire pour répondre à leurs besoins multiples et variés. Pour cela, nous avons la chance de pouvoir compter sur le solide réseau communautaire, de santé et de services sociaux dans Rosemont!



L'équipe du développement communautaire

Alexandre Latendresse Fournier
Félix Lalonde
Jennifer Lobréau

SAVIEZ-VOUS QU'IL EST POSSIBLE DE BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FISCAUX DE SON VIVANT EN FAISANT UN DON DIFFÉRÉ?

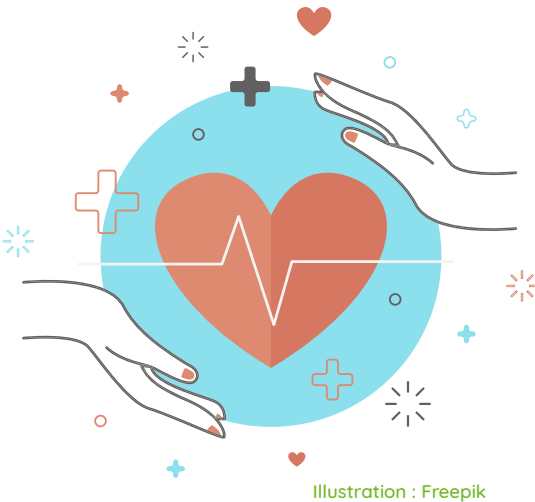


Illustration : Freepik

« La police d'assurance-vie : un moyen simple et flexible de faire un don important moyennant une mise de fonds assez modeste. »

Peu de gens savent qu'il est possible de désigner la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (SSVPM) comme bénéficiaire du capital décès d'une police d'assurance-vie. C'est un moyen simple et flexible de faire un don important moyennant une mise de fonds assez modeste. De plus, ce geste philanthropique significatif peut contribuer à réduire vos impôts actuels ou ceux qui seront exigés à votre succession, après votre décès. Le don par assurance-vie peut prendre différentes formes :

PREMIÈRE SITUATION

- Vous avez acquis une police d'assurance-vie dont le capital décès est payable au dernier décès (conjoint ou conjointe).
- Vous cédez par la suite cette police à la SSVPM afin qu'elle devienne propriétaire et bénéficiaire.
- Annuellement, vous faites un don à la SSVPM pour un montant équivalent à la prime. Vous pouvez

également payer directement la prime à l'assureur. Vous recevrez un reçu pour don pour les fins fiscales du montant de la prime qui vous permettra de réduire vos impôts chaque année (ou l'utiliser au cours des cinq (5) années à venir).

- Au dernier décès, la SSVPM recevra le capital-décès.

DEUXIÈME SITUATION

- Vous pouvez également choisir de céder le capital-décès d'une police entièrement libérée à la SSVPM afin qu'elle devienne propriétaire et bénéficiaire.
- Vous obtiendrez un reçu pour don de bienfaisance qui correspondra à la valeur marchande de votre police.
- Si la police n'est que partiellement libérée, vous obtiendrez également un reçu pour don correspondant à la valeur marchande et de la valeur de vos primes annuelles à verser.
- Ces crédits pour dons peuvent être reportés sur les cinq (5) années à venir.

TROISIÈME SITUATION

- Vous avez acquis une police d'assurance-vie dont le capital-décès est payable au dernier décès (conjoint ou conjointe), et vous demeurez propriétaire et bénéficiaire de la police.
- Vous léguerez par testament le produit de ladite police d'assurance-vie à la SSVPM.
- La SSVPM recevra le capital-décès et émettra au nom de la succession un reçu pour don de la valeur reçue. Ce crédit pour don peut venir réduire vos impôts jusqu'à 100% du revenu imposable et l'excédent peut aussi être appliqué sur l'année précédant le décès.

Exemple :

Mme Prévoyante, âgée de 35 ans, non fumeuse, souhaite faire un don substantiel à la SSVPM qui lui tient à cœur. Elle souscrit donc à une nouvelle police d'assurance-vie et nomme la SSVPM bénéficiaire et propriétaire.

À son décès, la SSVPM recevra la somme de 50 000\$. Le coût réel de ce don, après les économies d'impôts, ne sera que de 3 420 \$.

DON À LA SSVPM (CAPITAL-DÉCÈS DE LA POLICE)	50 000,00 \$
COÛT ANNUEL DE LA PRIME (CONTRAT DE 10 ANS)	600,00 \$
CRÉDITS D'IMPÔT (42,99%) DE LA PRIME PAYÉE)	257,33 \$
COÛT DE LA PRIME AN- NUELLE APRÈS IMPÔTS	342,00 \$ (600,00\$ - 257,93\$)
COÛT TOTAL DU DON APRÈS IMPÔTS (342,07\$ X 10 ANS)	3 420,70 \$

« Quelle que soit la modalité choisie, l'assurance-vie est un outil privilégié pour un don significatif sans appauvrir ses héritiers. »

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à communiquer avec moi.



Me Claudia Côté

Directrice du développement, dons majeurs et planifiés
donsplanifies@ssvp-mtl.org



« Il n'est pas toujours facile de rédiger son testament afin qu'il reflète véritablement nos dernières volontés. »

Comme il sera votre dernier grand témoignage de ce qui vous tient à cœur et l'occasion de transmettre vos valeurs par l'héritage laissé, il est important d'accorder tout le temps nécessaire à sa rédaction et voire même de consulter un professionnel.

Un legs particulier ou universel?

Le bénéficiaire de notre police d'assurance-vie, doit-il être révocable ou irrévocable? Est-il nécessaire d'être mentionné dans notre testament?

Exemple : Pierre vient de faire seul son testament sous la forme dite « de la loi de l'Angleterre », c'est-à-dire devant témoins. Dans son testament, il a fait un legs particulier à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (SSVPM) de la somme de 5 000 \$. Il institue aussi sa nièce légataire universelle de tous ses biens meubles et immeubles, et la nomme liquidatrice à sa succession. Voici comment il a formulé son testament : « *Je lègue à titre particulier la somme de 5 000\$ à La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal et j'institue ma nièce Madame Isabelle, ma légataire universelle et la nomme liquidatrice de ma succession* ».

Pierre m'informe qu'il n'a aucun actif, ni immeuble, ni placement ; le seul actif qu'il laissera à son décès sera le capital assuré de sa police d'assurance-vie de 25 000\$. Il me précise avoir bien indiqué dans son testament que la SSVPM recevra la somme de 5 000\$. Il me mentionne aussi : « Ma nièce devra respecter mes dernières volontés. » En discutant avec lui, je constate que ce don par testament est très important pour lui. Il me raconte, sans entrer dans les détails : « J'ai vécu des épisodes très difficiles et noirs dans ma vie. La SSVPM m'a aidé à m'en sortir. Je veux lui être reconnaissant et l'aider à poursuivre sa mission, c'est très important pour moi ».

À la demande de Monsieur Pierre, j'examine sa police d'assurance-vie et je constate qu'il a désigné sa nièce comme bénéficiaire « irrévocable ». Dans ces circonstances, il faut savoir que la police d'assurance-vie est indépendante du testament et des actifs de la succession. Sa nièce n'aurait aucune obligation de prendre à même le produit de son capital assuré, le montant de 5 000\$ pour payer le legs particulier. Peut-être aurait-elle

une obligation morale, mais légalement elle ne pourrait être tenue de le faire. Pierre, stupéfait, me regarde et me dit : « Je n'ai qu'à ajouter, à même ma police d'assurance, la SSVPM comme bénéficiaire à 20% ». Je lui explique qu'il s'agit d'une excellente idée, mais il devra obtenir l'autorisation écrite de sa nièce s'il veut faire une telle modification puisqu'elle est désignée bénéficiaire « irrévocable ».

Heureusement pour le donateur, sa nièce a accepté la modification. Il arrive malheureusement que les gens ignorent ces nuances et qu'à leur décès cela ne se passe pas toujours comme ils l'avaient désiré. Des ambiguïtés dans la rédaction d'un testament peuvent même engendrer des mésententes entre les héritiers et les légataires.

Il est toujours conseillé de consulter un juriste pour s'assurer que nos dernières volontés seront rédigées sur le plan légal afin qu'elles puissent être bien exécutées. Vos valeurs personnelles seront ainsi clairement transmises à vos proches et à vos héritiers selon vos souhaits.

« La SSVPM m'a aidé à m'en sortir. Je veux lui être reconnaissant et, d'une certaine manière, l'aider à poursuivre sa mission. »



Me Claudia Côté
Directrice du
développement, dons
majeurs et planifiés
donsplanifies@ssvp-mtl.org

Opération
Bonne
Mine

Encouragez 50 enfants à décrocher la lune!

Valorisez leur parcours
scolaire et social atypique,
et encouragez leurs efforts.



En prévision du Gala 2020

une initiative de l'organisme



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

Depuis 26 ans,
Opération Bonne Mine
croit en la jeunesse et
la réussite éducative.

Près de **60 000 enfants** ont été soutenus
par ce programme et plus de **700 bourses
de la persévérance** ont été remises.

Cette année encore, notre objectif est de
récompenser 50 jeunes montréalais
(25 élèves du primaire et 25 du secondaire).

Devenez une ambassadrice ou
un ambassadeur du programme
Opération Bonne Mine.



Avec nous, contribuez à la **lutte**
contre le **décrochage scolaire**.



crédit photos (s) : Kiran Ambwani



Les bourses seront remises en
mai 2020, lors d'un **grand gala**
organisé au **Centre des sciences
de Montréal** en l'honneur des
enfants, de leurs familles et leurs
professeurs.



+ d'infos

Téléphone : (514) 526.5937 poste 121

Courriel : programme@ssvp-mtl.org

Site internet : www.ssvp-mtl.org





SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT DE PAUL

172 ans d'engagement et d'actions pour les personnes les plus vulnérables.

Merci!



Chaque don, modeste ou grand, est précieux et important pour la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal!



Le versement mensuel permet d'étaler votre don sur une année et facilite l'équilibre de votre budget.

Pour faire un don en ligne,
rendez-vous à l'adresse
jedonneenligne.org/ssvpdemontreal



crédit photo : Mikael Theimer

CONTACTS

POUR INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal
Région de Montréal, Laval et la MRC de L'Assomption
1930, rue de Champlain
Montréal (Québec) H2L 2S8
Téléphone : (514) 526-5937 | Télécopieur : (514) 526-5930
Courriel : communication@ssvp-mtl.org



ssvp-mtl.org

POUR LES DONS PLANIFIÉS

Me Claudia Côté,
Directrice du développement, dons majeurs et planifiés
Courriel : donsplanifies@ssvp-mtl.org

MISSION La Société de Saint-Vincent de Paul, présente à Montréal, Laval et dans la MRC de L'Assomption, sert les personnes vivant une situation difficile sans égard à leur culture, leur langue ou leur religion.